

de revenus. Dans une entrevue accordée à la presse, l'avocat de *Signa* précise que c'est la première fois qu'un investisseur a déposé directement une plainte contre le gouvernement d'un autre pays en vertu des dispositions de l'ALÉNA.

LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

Il y a trois grandes approches pour vendre des produits pharmaceutiques sur le marché mexicain. Les sociétés canadiennes peuvent vendre au secteur privé par l'intermédiaire d'un distributeur, mettre en place une coentreprise avec un fabricant mexicain de médicaments ou répondre directement aux appels d'offres publics.

Les contacts avec les distributeurs ou les partenaires éventuels se font souvent à l'occasion de participations à des foires commerciales. La principale foire commerciale dans ce domaine est *Expo Farma/Interphex*. En 1996, elle a eu lieu à Mexico au mois de mai.

Les distributeurs de produits pharmaceutiques sont inscrits dans le *Guía de Proveedores y Servicios en el Área de La Salud*, publié par *Ediciones PLM* de Mexico. Les noms des fabricants de médicaments apparaissent dans l'annuaire de l'*Instituto Mexicano de Ejecutivos de Finanzas*. On peut également obtenir de l'aide de l'ambassade du Canada au Mexique et des consulats de Monterrey et de Guadalajara.

Le *Sistema Nacional de Salud*, Système national de soins de santé, procède essentiellement à ses achats de produits pharmaceutiques par des appels d'offres publics. Les sociétés mexicaines se voient accorder la préférence. Même si ces préférences seront éliminées en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) d'ici 2001, la meilleure stratégie à moyen terme pour accéder

au marché mexicain est probablement de constituer une coentreprise avec une société locale. Malgré ce système préférentiel, plus de dix pour cent des achats publics vont déjà à des sociétés étrangères. Dans la plupart des cas, il s'agit de produits spécialisés qui ne sont pas fabriqués au Mexique. La liste de ces produits s'est allongée avec l'entrée en vigueur d'une réglementation plus rigoureuse sur les brevets à compter de 1994.

La *Ley de Adquisiciones Públicas*, Loi sur les marchés publics, régit tous les achats du *Sistema Nacional de Salud*, Système national de soins de santé. Le système de santé et ses pratiques d'achat sont décrits plus en détail dans le profil sectoriel intitulé les Produits et services médicaux et de santé de la série Export *i* Mexique du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) qu'on peut se procurer auprès de l'InfoCentre.

CONTACTS IMPORTANTS

CANADA

Gouvernement canadien

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)

Le MAÉCI est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'InfoCentre, qui est en mesure de donner des renseignements sur les programmes et les services touchant aux exportations. Ce centre aide à trouver rapidement des solutions aux problèmes d'exportation et à accéder au réseau de renseignements commerciaux du MAÉCI. Il peut aussi fournir aux entreprises intéressées des publications spécialisées dans le domaine des exportations.

InfoCentre

Téléphone : 1 800 267-8376 ou
(613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
FaxLink* : (613) 944-4500
Babillard électronique de l'InfoCentre (BÉI) : 1 800 628-1581 ou
(613) 944-1581
Internet : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

*FaxLink est un système de réponse par télécopieur qui permet la transmission automatique d'un vaste éventail de sommaires sur les débouchés d'affaires au Mexique. Il suffit de composer le numéro FaxLink à partir du clavier d'un télécopieur et de suivre les instructions du message guide parlé.

La Section des affaires commerciales de l'Ambassade du Canada peut fournir une aide précieuse aux Canadiens qui envisagent d'exporter au Mexique. Les délégués commerciaux connaissent bien le marché et feront tout en leur pouvoir pour aider les sociétés canadiennes à s'implanter au Mexique.

Section des affaires commerciales Ambassade du Canada au Mexique Schiller No. 529

Col. Polanco
11560 México, D.F.
Mexique
Téléphone : (52-5) 724-7900
Télécopieur : (52-5) 724-7982

Consulat canadien

Edificio Kalos, Piso C-1
Local 108A
Zaragoza y Constitución
64000 Monterrey, Nuevo León
Mexique
Téléphone : (52-8) 344-3200
Télécopieur : (52-8) 344-3048

Consulat canadien

Hotel Fiesta Americana
Local 30-A
Aurelio Aceves No. 225
Col. Vallarta Poniente
44110 Guadalajara, Jalisco
Mexique
Téléphone : (52-3) 616-6215
Télécopieur : (52-3) 615-8665